



**SECTION
ILLE-ET-VILAINE**

La Société des Membres de la Légion d'Honneur soutient l'Apprentissage et la Formation Professionnelle

L'apprentissage et l'enseignement professionnel sont des voies de réussite, des filières dont la richesse permet de s'épanouir et d'offrir des perspectives de promotion sociale, en assurant le transfert intergénérationnel des savoirs.

Samedi 16 novembre 2024 au Parlement de Bretagne

(de 14h00 à 17h00)

Accueil Introduction Trois temps forts

Première partie : La parole aux entreprises impliquées dans la reconstruction du Parlement de Bretagne

Deuxième partie : Témoignages d'anciens apprentis

Remise du prix départemental de l'apprentissage et de la formation professionnelle par l'Amiral Coldéfy, président de la SMLH.

Clôture



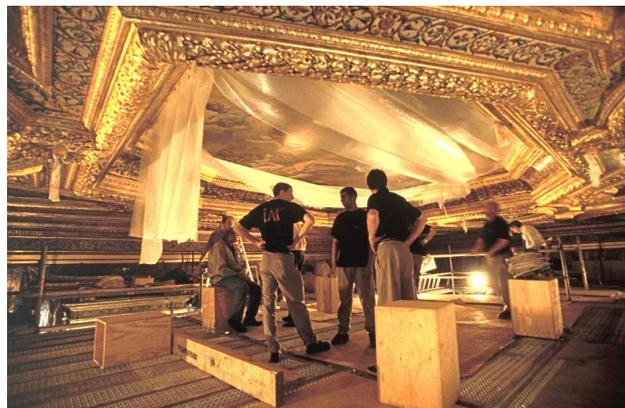
Crédit photo: M Ogier



Crédit photo: M Ogier

Le nombre de places étant limité, inscriptions avant le 8 novembre – voir au dos

La Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) est engagée depuis 2019 en partenariat avec les ministères de l'Éducation Nationale et du Travail, les collectivités locales et territoriales, les fédérations professionnelles et les chambres consulaires pour **valoriser l'apprentissage** et aider la jeunesse à devenir maîtresse de son destin.



En 2023, la SMLH a réuni à la Seine Musicale plus de 70 jeunes apprentis venus de toute la France pour remettre Le Prix national 2023 des apprentis. L'Ille et Vilaine était représentée par une jeune apprentie de Saint-Malo.

En 2024, la SMLH 35 organise un prix départemental qui permettra de départager les candidats de ses quatre comités et de remettre un prix départemental à celui ou celle qui ira ensuite concourir pour le prix national.



Vous voulez soutenir la SMLH 35 dans cette action au profit de la jeunesse et plus largement la réussite professionnelle par l'apprentissage :

Participez au colloque du 16 novembre 2024 en vous inscrivant à l'adresse suivante :
Secrétariat du comité de Rennes : Dominique Luzurier, 8 Boulevard Volney 35700 Rennes
En libellant votre chèque de soutien¹ à l'ordre de : *SMLH-prix-Apprentissage-section 3500*

- 1 - Un CERFA sera adressé à l'adresse fournie. (déduction 60% entreprises, 66% particuliers)